

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ordonnance relative à la séparation des activités de conseil et de vente

Une transition à marche forcée

La dernière version de l'ordonnance relative à la séparation des activités de conseil et de vente des produits phytopharmaceutiques est enfin connue, après sa présentation en Conseil des Ministres de cette semaine.

Coop de France regrette que malgré le temps passé à expliquer le rôle central des coopératives dans les filières, à l'interface entre l'agriculteur et les clients, à démontrer la qualité des services agronomiques des coopératives et leur engagement dans la réduction des produits phytopharmaceutiques, aucune réelle évolution de l'ordonnance n'est à noter. Coop de France constate malheureusement que cette dernière version reste inadaptée aux réalités du terrain et manque de pragmatisme, sans compter les délais trop courts accordés pour la mise en œuvre.

La mise en œuvre de la séparation des activités de conseil et de vente de produits phytopharmaceutiques va profondément impacter le secteur coopératif et les agriculteurs. Pour autant, les coopératives ne renonceront pas au rôle qu'elles occupent dans les territoires et à leur réseau de proximité. Elles ne renonceront pas non plus à assurer le lien entre l'agriculteur et le consommateur au sein des filières et elles s'attacheront toujours plus à nourrir la relation étroite qu'elles entretiennent avec leurs agriculteurs.

Coop de France reste mobilisée et suivra avec attention l'écriture des textes d'application, la mise en œuvre de la mesure et ses impacts associés. Nous veillerons tout particulièrement au maintien des activités et des emplois générés par les coopératives sur tout le territoire et au respect du temps nécessaire pour réussir cette transition.



Contacts presse :

Agence Pressario : Gypsie Bloch - 06 23 75 21 67 / gypsie@pressario.fr - Hortense Grégoire - 01 46 24 19 80 / hortense.gregoire@pressario.fr

Coop de France en bref :

Président : Dominique Chargé

Directeur général : Vincent Magdelaine

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres : - 2 400 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), - 84,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation), - 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français, - 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative, - Plus de 190 000 salariés, - $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative, - 550 coopératives engagées dans le bio, - 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales, - 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.